Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

FRANCE – Compte saisi

Par

Publié le 26/11/2005

Monsanto a fait saisir le 26 novembre un des comptes bancaires de la Confédération paysanne (CP) pour obtenir le paiement d'une condamnation, en réparation du préjudice subi lors de la destruction de PGM en 1998 à Montbéqui dans le Tarn (jugement du TGI de Montauban le 9 mai 2000, confirmé par la Cour d'Appel de Toulouse en décembre 2001). La CP et René Riesel, à l'époque secrétaire général du syndicat, avaient été condamnés à verser une somme de 153 000 euro, à quoi s'ajoute plusieurs dizaines de milliers d'euro d'agios. Seuls 18 000 euro étaient disponibles sur le compte du syndicat. Monsanto France a annoncé qu'elle entamerait toutes les procédures nécessaires pour recouvrir la totalité de la somme. La CP a lancé une campagne internationale contre Monsanto.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-compte-saisi/